

Formulaire de demande de communication de données confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS

Nom de l'Autorité Statistique demanderesse : ~~Statbel~~/BSA/IWEPS/VSA¹

Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. 4, 7 RGPD) ou du représentant légal²

Fonction : ~~Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef¹~~

Nom : Brunet

Prénom : Sébastien

Adresse : Route de Louvain-la-Neuve 2 à 5001 Belgrade

Tél : 081 46 84 20

Fax :

E-mail : s.brunet@iweeps.be

A compléter en cas de sous-traitance (par un « sous-traitant » tel que défini à l'article 4,8 du RGPD)

~~Nom du sous-traitant :~~

~~Adresse du sous-traitant :~~

~~Durée de la sous-traitance :~~

~~Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non jointe⁴~~

~~Contrat de confidentialité à joindre~~

~~Tél :~~

~~Fax :~~

~~E-mail :~~

Le Responsable de traitement ou le représentant légal atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Attestation du responsable de traitement : Oui/~~Non~~¹

Finalités du traitement

1/ Base légale (licéité du traitement par l'autorité statistique)

- Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux.
- Protocole-cadre relatif aux modalités de communication de données à caractère personnel de Statbel vers l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique 2020/040c
- Le décret du 14 décembre 2003 portant création de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

¹ Biffer les mentions inutiles

² Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution et le GDPR EU-2016/679)

2/ Mission de l'autorité statistique

L'IWEPS a été désignée comme autorité statistique, au sein de l'Institut interfédéral de statistique (IIS), par le Gouvernement wallon en novembre 2015, désignation faite en vertu de l'accord de coopération du 15/07/2014 (AC). Par cette désignation, nous sommes, en vertu de l'AC, l'Institut est soumis au secret statistique (il s'agit de l'article 42 de l'AC) et est assimilé à l'Institut national de statistique pour l'application des articles 2, 15, 15bis, 17 à 18 de la loi du 4/7/1962 relative à la statistique publique (en vertu de l'article 2 de l'AC).

En tant qu'autorité statistique de la Wallonie, l'Institut a également pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles. En effet, selon l'article 10 du décret fondateur de l'IWEPS du 4/12/2003, « [S]a mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. »

3/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis

Dans le cadre de l'enquête européenne Gender-Based Violence (GBV), Statbel est en train de récolter les données de celle-ci (CAWI et CAPI) pour la Belgique. Afin de pouvoir délivrer les résultats de cette enquête à Eurostat, les données doivent être traitées en respectant leurs exigences.

L'IWEPS va apporter son aide afin de réaliser ce travail. Ceci a été conclu dans le cadre du SLA « Gender-Based Violence Survey ».

Les données brutes de l'enquête seront transférées de Statbel à l'IWEPS. L'IWEPS se chargera des traitements prévus dans la note méthodologique prescrite par Eurostat (validation, correction, formatage, ...). L'IWEPS fournira l'ensemble des données (brutes et finales) à Statbel, qui a son tour se chargera des communications avec Eurostat ; Statbel étant l'unique contact d'Eurostat.

Une fois les données collectées, il s'agira de procéder aux préparations permettant de rendre les données d'enquête exploitables et diffusables : anonymisation, calcul des intervalles de confiance, rapport qualité, préparation et validation des data sets, etc. Cette étape sera liée à la promotion des données auprès des institutions de recherche et des universités.

Enfin, la dernière étape, l'étape d'exploitation des données, permettra la génération de connaissances nouvelles sur la problématique des violences basées sur le genre, orientées vers l'aide à la décision en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces travaux de recherche devront s'inscrire en articulation avec les résultats de différents projets actuellement en cours sur cette thématique.

Date de fin de la durée de conservation des données souhaitée³ :

10 ans à partir de la réception des données

Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données

Ce délai devrait être suffisant pour réaliser les divers traitements (validation, correction, formatage, etc.) sur les données récoltées et l'exploitation des données pour les projets sur la thématique.

Délai(s) souhaité(s) pour la réception des données

De préférence, communication des données dès qu'elles sont disponibles.
Plusieurs envois sont possibles en fonction de l'avancement de la récolte des données.

³ A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

Personne de contact au sein de l'autorité statistique auprès de laquelle les données sont demandées

ADS

Description détaillée des données

Vous pouvez donner *ici* une description plus *générale* des données demandées mais les *points ci-dessous* doivent toujours être complétés par des descriptions *détaillées*.

Catégorie(s) de personnes impliquées :

Tous les habitants individus sélectionnés pour l'enquête Gender-Based Violence en Belgique.

Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel (facultatif, destiné au registre de traitement de l'autorité statistique) :

Type de données :

Données issues d'un échantillon représentatif de la population et des ménages en Belgique
Couplage de données administratives à des données issues d'un échantillon représentatif de la population et des ménages en Belgique

- Données pseudonymisées (= avec des codes ID cryptés comme numéros pseudo)
 - Les *numéros pseudo* des données demandées doivent être *identiques* aux numéros pseudo des données déjà reçues relatives à Décrivez le(s) set(s) de données auquel le set de données demandé est couplé., afin qu'un couplage correct des données au sein de l'autorité statistique soit possible (p.ex. pour une enquête longitudinale).
 - Données avec identification directe : Motivez pourquoi les données avec identification directe sont nécessaires.
 - Données d'entreprises qui sont *bien* considérées comme des données à caractère personnel (p.ex. un set de données sur les agriculteurs, les PME ...)
 - Données d'entreprises qui ne sont *pas* considérées comme des données à caractère personnel

Période(s) de référence : 2021-2022

Fréquence de livraison des données :

Enquête unique mais la livraison des données peut être séquencée au fur et à mesure de la disponibilité des données.

Nous souhaitons aussi recevoir toute correction éventuelle sur la base de données consolidée.

Inventaire des données :

Voir Liste des variables demandées

Cochez la case à côté du texte suivant, afin que des actions administratives supplémentaires ne soient pas nécessaires à l'avenir en cas de nouvelles variables.

Nous souhaitons toujours recevoir toutes les variables qui se trouvent dans ces fichiers. La présente demande couvre également de nouvelles variables, *pertinentes* pour notre demande, qui seraient ajoutées à l'avenir aux fichiers.

Liste des variables demandées

La demande porte sur les données brutes de l'enquête Gender-Based Violence ainsi que sur les variables de sources administratives qui serviront à la validation et à la préparation des résultats de l'enquête, mais aussi sur les données consolidées après la livraison et la validation par Eurostat.

Variables détaillées de l'enquête GBV (CAWI et CAPI) :

Il s'agit de l'ensemble complet de toutes les variables récoltées durant les phases CAWI et CAPI de l'enquête.

Le document « Methodological manual for the EU survey on gender-based violence against women and other forms of inter-personal violence (EU-GBV) » est annexé à cette demande et reprend la liste exhaustive de toutes les variables de l'enquête.

Variables de sources administratives :

Les variables de sources administratives disponibles et nécessaires pour réaliser l'ensemble des traitements demandés par Eurostat. Les détails de ces variables se trouvent dans le même document méthodologique ci-dessus.

Expliquer en quoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs décrits ci-dessus (en fonction du principe du RGPD de « minimisation du traitement des données ») : par variable ou cluster de variables. En fonction des variables ou clusters de variables demandés : ajoutez des lignes ou supprimez les lignes superflues.

| | |
|---|---|
| Variable ou cluster de variables | Variables détaillées de l'enquête GBV (CAWI et CAPI) |
| Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s) | Toutes les variables doivent être nettoyées et vérifiées pour construire le jeu de données que Statbel devra renvoyer à Eurostat. A l'exception des données de contact qui ne sont pas demandées car non pertinentes, toutes les autres variables sont donc nécessaires pour les étapes de validation, correction et formatage et ce dans le niveau de détail initial (pas de recodage ou de suppression possible) ; la pseudonymisation étant une mesure suffisante pour contrer la réidentification directe des personnes. |
| Variable ou cluster de variables | Variables de sources administratives |
| Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s) | Ces variables administratives détaillées sont nécessaires soit comme variables de contrôle pour des variables déclarées durant l'enquête soit pour compléter les données d'enquête en cas de non-réponse. |

Signature du responsable de traitement ou du représentant légal

Signature et date :

Nom :

Fonction : Administrateur général, ~~Directrice~~, ~~Directeur général~~, Statisticien en chef ⁴

Avis du DPO (Data protection officer – Délégué-e à la protection des données)

Le/la soussigné(e) DPO est informé(e) de la présente demande **et du(des) traitement(s) de données envisagé(s)** et émet un avis positif ⁽⁴⁾.

Nom, signature et date :

⁴ Biffer les mentions inutiles